

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **SEANCE DU 16 DECEMBRE 2025**

Le 16 Décembre 2025, à 19 h 00 le Conseil Municipal de LESPARRE-MEDOC, légalement convoqué le 10 Décembre 2025, s'est assemblé dans la salle du conseil municipal, sous la Présidence de M. Bernard GUIRAUD, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Mesdames et Messieurs GUIRAUD Maire, FERNANDEZ, LAPARLIERE, HUE, ROBERT, MESSYASZ, CAZAUBON, GARRIGOU CHAPELLAN Adjoints, MUSSETTI, FLEURT, SCOTTO DI LUZIO, SONNI, CROMER, DALCIN, BERNARD, LE BREDONCHEL, BAHLOUL, ROHEL, CADRET, BOYER, VEILLON, QUILLET Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice, lesquels se trouvent être au nombre de vingt-neuf.

### **ABSENTS REPRÉSENTÉS** :

Mme GOFFREDI Conseillère M<sup>ale</sup> qui a donné procuration à M. GUIRAUD Maire  
Mme BOUDEAU Conseillère M<sup>ale</sup> qui a donné procuration à Mme FERNANDEZ Adjointe  
M. ALCOUFFE Conseiller M<sup>al</sup> qui a donné procuration à Mme BOYER Conseillère M<sup>ale</sup>

**ABSENTS EXCUSÉS** : MM SEGUIN, SANS et SETTIER, Conseillers M<sup>aux</sup>

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme GARRIGOU Adjointe, est désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité

---

### **RAPPORTEUR : Bernard GUIRAUD**

#### **522 - OBJET : Autorisation donnée à Nouvelle-Aquitaine Mobilités pour le déploiement et l'exploitation de stations de vélos en libre-service et d'abris vélos sécurisés sur le territoire de Lesparre**

M. le Maire indique au conseil que dans le cadre de la politique régionale de mobilité durable portée par Nouvelle-Aquitaine Mobilités (NAM), la société VELOMODALIS s'est positionnée pour déployer un dispositif favorisant l'intermodalité et l'usage du vélo à l'échelle régionale.

Le programme prévoit l'installation, à proximité des gares et pôles d'échanges, de stations de vélos en libre-service (VLS) et d'abris vélos sécurisés (AVS) afin de faciliter la combinaison entre les différents modes de transport.

Sa mise en œuvre repose sur une coordination entre NAM, les EPCI et les communes concernées, avec un déploiement prévu d'ici avril 2026. NAM pilote ce projet et traite exclusivement avec les EPCI, qui assurent le relais auprès des communes.

Dans ce cadre, les EPCI doivent délibérer pour intégrer ce dispositif, au Contrat Opérationnel de Mobilités. Les communes, quant à elles, doivent autoriser le déploiement, et assurer la prise en charge des travaux et consommations électriques.

Il convient de préciser que NAM prend en charge l'investissement et le fonctionnement complets des VLS (*hors consommation électrique*) ainsi que l'investissement principal, la maintenance préventive et curative, l'entretien de la structure, le service après-vente, les licences et les contrôles d'accès pour les AVS. Seuls les travaux de raccordement électrique seront à la charge des communes.

Afin de mieux appréhender le projet, la présentation du dispositif VELOMODALIS exposée lors du COTECH d'octobre dernier, ainsi que les plans d'implantation relatifs à la station de vélos en libre-service et à l'abri vélos sécurisé, prévus sur le territoire communal, ont été transmis à l'ensemble du conseil municipal.

Au vu de ces éléments, il est donc proposé à l'assemblée, d'autoriser Nouvelle-Aquitaine Mobilités à installer et exploiter, sur le territoire de Lesparre Médoc, des stations de vélos en libre-service et des abris vélos sécurisés, aux conditions énoncées ci-dessus. Le cas échéant, le conseil voudra bien autoriser M. le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ**

- ☞ Donne un avis favorable au projet de Nouvelle-Aquitaine Mobilités et l'autorise à déployer et exploiter, sur le territoire de Lesparre Médoc, des stations de vélos en libre-service et des abris vélos sécurisés, aux conditions énoncées ci-dessus,
- ☞ Autorise M. le Maire à notifier la présente décision à Nouvelle-Aquitaine Mobilités et à signer tous documents nécessaires à sa mise en œuvre.

**Pour copie conforme  
Le Maire**



**Bernard GUIRAUD**

**Acte télétransmis au contrôle de légalité**  
Numéro de l'accusé réception  
033-213302409-20251216-522-DE  
**CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE**  
Publié ou notifié le 17/12/2025